



VOUS FAITES  
LE BON CHOIX

# Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

CONSEILS GRATUITS  
PERSONNALISÉS  
& INDEPENDANTS

Les certificats d'économie d'énergie (**CEE**) ont été mis en place dans le but d'obliger les fournisseurs d'énergie et de carburant (appelés **obligés**) à réaliser des économies d'énergies sur leur patrimoine ou à promouvoir des travaux d'économies d'énergie auprès de leurs clients (particuliers, collectivités...), en apportant par exemple **un soutien financier, technique ou autre**. Un fournisseur d'énergie qui ne répond pas à cette obligation est pénalisé financièrement par les pouvoirs publics. Certains travaux de rénovation engendrent des certificats « CEE » susceptibles d'être achetés par des fournisseurs d'énergie, en contrepartie de **bons d'achat ou de primes en euros**.

Les CEE sont parfois appelés "primes énergie" dans le langage courant. Leur montant est déterminé par les obligés en fonction de leur besoin.

Il existe également les CEE "coup de pouce" dont le montant est fixé par l'état, mais certains obligés proposent des montants plus élevés que le montant fixé par l'Etat. Comparez !

1/5

## 👉 Les conditions d'éligibilités

Pour obtenir des Certificats d'Economie d'Énergie, vous devez respecter les conditions suivantes :

- Vous êtes **propriétaire occupant, bailleur, locataire, occupant à titre gratuit, usufruitier, nu-propriétaire, indivisaire ou SCI**.
- Les travaux concernent un logement ou bâtiment (tertiaire, copropriété) construit il y a **plus de 2 ans**. Dans le cas d'un logement, il peut s'agir d'une résidence **principale** ou **secondaire**.
- Seuls les travaux réalisés par des professionnels qualifiés RGE et respectant certains critères de performance (*voir tableau en fin de document*) sont éligibles.
- Les CEE ne sont **pas soumis à conditions de revenus** mais leurs montants sont plus importants pour les ménages modestes (voir barèmes ci-dessous).

Nombre de personnes dans le ménage	Revenu fiscal de référence (RFR)		
	Ménages très modestes	Ménages modestes	Autres ménages
1	≤ 16 229 €	≤ 20 805 €	> 20 805 €
2	≤ 23 734 €	≤ 30 427 €	> 30 427 €
3	≤ 28 545 €	≤ 36 591 €	> 36 591 €
4	≤ 33 346 €	≤ 42 748 €	> 42 748 €
5	≤ 38 168 €	≤ 48 930 €	> 48 930 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 6 165 €

## 👉 Quelques recommandations avant de signer le devis

1. Avant d'entreprendre toute démarche auprès d'un fournisseur d'énergie, nous vous conseillons de consulter votre Espace Info->Energie qui vous aidera à établir le programme de travaux le plus pertinent et à optimiser votre plan de financement.
2. Soyez vigilant aux offres qui sont faites : certaines désignations peuvent cacher une valorisation de CEE : prime chaudière, prime énergie, chèque énergie, offres à 1 € etc. Par ailleurs certains fournisseurs d'énergie proposent des offres de services « gratuits » du type conseil personnalisé voire diagnostic énergétique qui peuvent parfois vous engager à céder vos CEE en contrepartie du service proposé. **Pensez à vous renseigner et à lire attentivement tout document avant de le signer.**
3. Attention, les CEE ne sont pas cumulables avec toutes les aides financières, pensez à vérifier auprès de votre Espace Info->Energie.

## 👉 Les travaux éligibles

Les CEE peuvent se demander soit individuellement pour chaque type de travaux, soit en une seule fois dans le cadre d'une rénovation globale. Ces deux types de demandes ne sont pas cumulables pour le même poste de travaux. Tout le monde peut bénéficier de ces primes, mais les montants varient selon les revenus.

### Les CEE « poste par poste »

#### 1. Les CEE « classiques » (tout type de travaux)

Tous les travaux de rénovation énergétique sont susceptibles d'être financés :

- Isolation (murs, sol, toit)
- Remplacement des menuiseries
- Chauffage au bois
- Solaire thermique
- Chaudière à condensation
- Pompe à chaleur

Le montant de la prime sera variable en fonction de la surface d'isolant utilisé, du nombre de menuiseries à remplacer, du type de chauffage installé. Il sera également variable d'un obligé à l'autre, c'est pourquoi nous conseillons de comparer les différentes offres disponibles avant de contractualiser avec un obligé.

2/5

#### 2. Les CEE « coup de pouce » (sur certains postes de travaux uniquement). Des primes forfaitaires bonifiées et instaurées par l'Etat, jusqu'au 31 décembre 2025, pour :

- le remplacement d'une chaudière<sup>1</sup> gaz, charbon ou fioul par :
  - une chaudière à granulés ou à bûches
  - un chauffage solaire thermique (SSC)
  - une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau
  - un raccordement à un réseau de chaleur à énergie renouvelable (EnR)

### Montants forfaitaires minimum des primes Coup de pouce

Chaudière remplacée <sup>1</sup>	Système de chauffage installé	Catégorie de revenus	
		Ménages Modeste et très Modestes	Autres ménages
Fioul <sup>2</sup>	Chaudière biomasse Pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride Système Solaire Combiné (SSC) <sup>3</sup>	5 000 € <sup>2</sup>	4 000 € <sup>2</sup>
	Raccordement réseau de chaleur EnR	1 000 € <sup>2</sup>	900 € <sup>2</sup>
Gaz ou charbon	Chaudière biomasse Pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride Système Solaire Combiné (SSC) <sup>3</sup>	4 000 €	2 500 €
	Raccordement réseau de chaleur EnR	700 €	450 €

<sup>1</sup> La chaudière existante ne doit pas être à condensation.

<sup>2</sup> Devis signés entre le 29/10/2022 et le 30/06/2023 et travaux achevés au plus tard le 31/12/2023.

<sup>3</sup> En cas d'installation de SSC avec appoint biomasse ou pompe à chaleur, la prime coup de pouce ne s'appliquera qu'une seule fois pour l'ensemble.

Type de travaux	Montants forfaitaires minimum des primes Coup de pouce		
	Ménages très modestes	Ménages modestes	Autres ménages
<b>Autres travaux</b>			
Appareil de chauffage au <b>bois</b> indépendant <b>en remplacement</b> d'un appareil de chauffage indépendant au <b>charbon</b>	800 €	800 €	500 €
Dans le collectif, remplacement d'un conduit d'évacuation pour compatibilité chaudière gaz condensation	700 €	700 €	450 €

- **Les CEE « coup de pouce » rénovation globale pour les maisons individuelles** dont le montant dépend du gain énergétique générés et du niveau de performance atteint.  
Pour y avoir droit, vous devrez obligatoirement **réaliser un audit énergétique** et respecter les conditions suivantes :
  - Les travaux doivent permettre d'atteindre un gain énergétique d'au moins 55 %
  - Vous devez réaliser au moins un de ces postes d'isolation traité à au moins 75% de sa surface totale :
    - Isolation des murs (par l'intérieur ou par l'extérieur)
    - Isolation de la toiture (rampants de toiture ou toiture terrasse)
    - Isolation des combles perdus
    - Isolation du plancher bas (donnant sur un sous-sol, un vide sanitaire ou un passage ouvert)
  - S'il y a changement du système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire, il ne doit conduire :
    - Ni à installer un système fonctionnant au charbon, au gaz ou au fioul.
    - Ni à augmenter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Pour aller plus loin, consultez le site du ministère de la Transition écologique : [www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-dune-maison-individuelle](http://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-dune-maison-individuelle)

Texte de référence :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000044510960/2022-01-01/#LEGIARTI000044510960>

## 👉 Comment obtenir les Certificats d'Économies d'Énergie ?

Il existe plusieurs possibilités pour valoriser les CEE :

### Option 1 : Je récupère mes CEE auprès d'un obligé

- Faire des simulations en ligne (voir liste ci-dessous)
- Choisir l'obligé le plus intéressant
- Monter un dossier **avant la signature des devis** (en ligne généralement ou par courrier)
- Signer le devis proposé par un professionnel RGE
- Faire réaliser les travaux
- En fin de travaux, joindre les justificatifs **dans les délais prévus** par l'obligé

### Option 2 : Je récupère mes CEE auprès de mon artisan

Si celui-ci a un partenariat avec un obligé, il vous reversera directement la prime en fin de travaux ou la déduira de votre facture de travaux. **Vérifiez avant que le montant qu'il vous propose soit avantageux par rapport aux autres offres.**

## 👉 Les contacts pour valoriser ses CEE (liste non exhaustive)

### Chèques en euros

- Primes énergie : [www.primesenergie.fr](http://www.primesenergie.fr)
- Chèque éco énergie : [www.chequeecoenergie.com](http://www.chequeecoenergie.com)
- Pass'renov : [www.passrenov.com](http://www.passrenov.com)
- TotalEnergies : <https://simulateur.lenergies.com/fr/je-prepare>
- Engie : <https://particuliers.engie.fr>
- EDF : <https://www.prime-energie-edf.fr/>
- En partenariat avec PrimesEnergie.fr :
  - Pays voironnais : [www.paysvoironnais.com/aides-economies-d-energie](http://www.paysvoironnais.com/aides-economies-d-energie)
  - Grésivaudan : [www.le-gresivaudan.fr/659-test.htm](http://www.le-gresivaudan.fr/659-test.htm)
  - Matheysine : <https://www.ccmatheysine.fr/web/developpement-durable/transition-energetique/matheysine-renovation/>
  - Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : <https://iframe.primesenergie.fr/smVIC/rembourser-ses-travaux>
  - Grenoble Alpes Métropole : <https://iframe.primesenergie.fr/grenoble-alpes-metropole/rembourser-ses-travaux>

### Bon d'achats

- Auchan : [www.prime-eco-energie.auchan.fr](http://www.prime-eco-energie.auchan.fr)
- E.Leclerc : <https://www.primes-energie.leclerc/>
- Carrefour : [www.prime-eco-travaux-carrefour.fr/](http://www.prime-eco-travaux-carrefour.fr/)
- Leroy Merlin : [www.primeenergieleroymerlin.fr](http://www.primeenergieleroymerlin.fr)
- Castorama : [www.prime-energie-casto.castorama.fr](http://www.prime-energie-casto.castorama.fr)

### Prêt :

- EDF et Domofinance : [www.domofinance.com/](http://www.domofinance.com/)

### Comparateur :

- NR-PRO : [www.nr-pro.fr](http://www.nr-pro.fr)

### Pour rechercher des informations sur les CEE :

- Présentation du dispositif, fiches travaux éligibles : <https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>
- Texte législatif : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000044510960/2022-01-01/#LEGIARTI000044510960>
- Prix moyen du certificat d'économie d'énergie : <http://www.emmy.fr/>
- L'Espace Info->Energie de votre département (renseignements gratuits et indépendants) <http://www.infoenergie38.org/>
  - En Isère au 04 76 14 00 10

## 🔴 Critères de performances techniques à respecter :

\*Ces critères sont communs aux primes Coup de pouce, MaPrimeRénov et par extension aux primes CEE classique parfois un peu moins exigeantes.

Nature des travaux	Caractéristiques techniques
Isolation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Murs en façade ou en pignon : <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2.K/W</math></li> <li>• Planchers bas : <math>R \geq 3 \text{ m}^2.K/W</math></li> <li>• Toitures-terrasses : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2.K/W</math></li> <li>• Planchers de combles perdus : <math>R \geq 7 \text{ m}^2.K/W</math></li> <li>• Rampants de toiture : <math>R \geq 6 \text{ m}^2.K/W</math></li> </ul>
Menuiseries	<p><b>Fenêtres ou portes-fenêtres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math></li> <li>• <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math></li> </ul> <p><b>Fenêtres de toitures :</b></p> <p><math>U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \leq 0,36</math></p>
Chaudières à très haute performance énergétique*	Efficacité énergétique saisonnière (E <sub>tas</sub> ) $\geq 92 \%$
Pompes à chaleur air/eau ou eau/eau	<p>Efficacité énergétique saisonnière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>\geq 126 \%</math> si elles fonctionnent à basse température</li> <li>• <math>\geq 111 \%</math> si elles fonctionnent à moyenne et haute température</li> </ul>
Chauffage au bois bûche ou granulés*	<p><b>Poêle bûche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendement énergétique <math>\geq 75 \%</math></li> <li>• concentration en CO <math>\leq 0.12 \%</math>.</li> <li>• Emissions de NOx inférieur à <math>200\text{mg}/\text{Nm}^3</math></li> </ul> <p><b>Poêle granulés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendement énergétique <math>\geq 87 \%</math></li> <li>• concentration en CO <math>\leq 0.02 \%</math>.</li> <li>• Emissions de NOx inférieur à <math>200\text{mg}/\text{Nm}^3</math></li> </ul>
	<p><b>Chaudières :</b></p> <p>respect des seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5. Ou label Flamme verte 7*</p>
Chauffe-eau solaire	Certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente
Système solaire combiné (chauffage solaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• productivité <math>\geq 600 \text{ W/m}^2</math> de surface d'entrée de capteur</li> <li>• Certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente</li> </ul>
Raccordement à un réseau de chaleur	Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération
Thermostat avec régulation performante	Fonctions de programmation d'intermittence au sens de la norme EN-12098 Régulation pour les systèmes de chauffage partie 5 : programmateur d'intermittence pour les systèmes de chauffage
Dans le collectif, remplacement d'un conduit d'évacuation pour compatibilité chaudière gaz condensation	Conduit d'évacuation permettant de raccordement de chaudière à condensation en remplacement de chaudières individuelles non étanches (type B) ou étanches sur un conduit collectif fonctionnant en tirage naturel.